

Fiche d'inscription

École publique Lucie Aubrac

Académie de Nantes

ATTESTATION DE RÉSIDENCE DE L'ENFANT

Année scolaire : _____

**À remplir uniquement en cas de garde alternée
ou de séparation sans ou en attente de jugement fixant
la résidence habituelle de l'enfant.**

Saint-Lumine-de-Clisson, le _____

Je soussigné(e) :

Prénom _____ Nom _____

☐ Père ☐ Mère de l'enfant (Prénom + Nom) : _____

Atteste sur l'honneur, que l'adresse de référence pour la scolarité de mon enfant
est celle de mon domicile situé :

Adresse _____

Code postal

--	--	--	--	--	--

 Commune _____

J'ai bien pris connaissance que c'est mon adresse qui sera prise en compte pour l'inscription scolaire
et que je serai destinataire des factures concernant les activités auxquelles mon enfant pourrait être
inscrit par la suite (restauration scolaire, accueil périscolaire, ...)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature :

Article 447-7 du code pénal « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts,

2° de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».

Conformément aux articles L131-5 et L131-6 extraits des principes généraux du Code de l'Education adopté respectivement par :

- ordonnance n°2005-461 du 13 mai 2005 et publié au JO de la République française du 14 mai 2005.

- Loi 2007-297 du 5 mars 2007 et publié au JO de la République française du 7 mars 2007.